

PRÉSENTATION

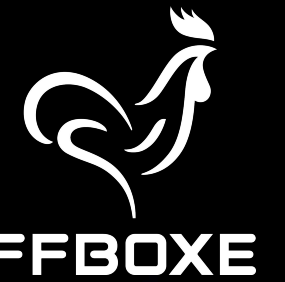
PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

CAMPAGNE 2026

CLUBS



PSF 2026 / Sommaire



01

Cadre général

02

Les critères d'éligibilité

03

La demande de subvention

04

Les axes prioritaires

05

Les Comptes-Rendus Financiers

06

Les ressources annexes



PSF 2026 / 01. Cadre général - Présentation du PSF

Le **Projet Sportif Fédéral** (PSF) est un dispositif de soutien financier en collaboration avec l'**Agence nationale du sport** (ANS).

Il joue un rôle clé dans la stratégie de développement de la FFBoxe, **visant à promouvoir et renforcer la pratique de la boxe sur l'ensemble du territoire.**

Objectifs : Apporter un soutien financier aux projets structurants portés par les structures affiliées, en veillant à leur alignement avec les axes de développement définis par la Fédération.

BILAN CAMPAGNE 2025

799 000 €

dépensés dont 54 %
pour les clubs

190

structures financées
dont 153 clubs

425

projets d'actions déposés
(87 % financés)

PSF 2026 / 01. Cadre général - Calendrier prévisionnel

30 MARS 2026



Ouverture de la campagne PSF 2026

Diffusion des notes de cadrage CR-CD + Clubs

Accompagnement des structures par la fédération
Dépôts des demandes de subvention sur Le Compte Asso

7 MAI 2026



Clôture de la campagne PSF 2026

MAI 2025

Instruction des demandes de subvention clubs (niveau régional)

JUIN 2026

Commission fédérale d’instruction
Finalisation de l’instruction des dossiers de demandes de subvention Clubs + CR-CD

JUIN > AOUT 2026

Proposition à l’ANS des montants relatifs aux projets retenus
Mise en paiement des subventions par l’ANS

PSF 2026 / 02. Les critères d'éligibilité

Afin d'être éligible au PSF, les porteurs de projets (clubs) doivent respecter les critères d'éligibilité suivants :

- ▶ Être affilié à la FFBoxe depuis au moins 1 saison sportive révolue
- ▶ Avoir minimum 50 licences actives à la date d'ouverture de la campagne PSF 2026 (Minimum 25 licences actives pour les territoires ultramarins)
- ▶ Créer maximum 2 projets d'actions par club (regroupés dans un seul dépôt)
- ▶ Les actions menées doivent impérativement débiter l'année de l'attribution de la subvention.

Lors de la demande de subvention, il est important de suivre les seuils et plafonds de financement suivants :



- ▶ Seuil financier de l'aide fixé à minimum 1 500 €
Seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées :
 - Par action : le montant minimum de subvention par action est de 750 € (seuil abaissé à 500 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés, à l'exclusion des territoires QPV).
 - Par dossier : Le seuil minimum d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions s'élève à 1 500 € (seuil abaissé à 1 000 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés, à l'exclusion des territoires QPV).
- ▶ Le montant de la subvention ne peut excéder 40% du budget de la demande

Au-delà des critères d'éligibilité fixés ci-dessus, les structures sont également dans l'obligation de transmettre pour toute demande PSF des documents administratifs
(Voir ci-joint [PSF 2026 - Liste des pièces justificatives](#)).

PSF 2026 / 03. La demande de subvention

Pour plus d'informations
sur les modèles de documents
administratifs :
[Subventions PSF - Agence nationale du Sport](#)

PROJET ASSOCIATIF

Document qui définit les fondements et les actions d'une structure.
Réalizable pour chaque année ou pour chaque olympiade (2025-2028).

Possibilité de structurer le projet associatif autour des éléments suivants :

Fondements de la structure (création, principes et objectifs de l'association) - **Principaux objectifs stratégiques** (orientations et domaines d'intervention) - **Public cible** (identification des bénéficiaires du club) - **Actions et moyens mis en place** (différents projets et activités menés).

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité est un **document qui présente de façon synthétique l'activité de l'association.**

Dans le cadre d'une demande de subvention PSF, la fédération attend la transmission d'un **Compte-Rendu d'Assemblée Générale ordinaire de l'association.**

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat doit porter sur le **dernier exercice comptable finalisé** et doit y figurer **l'ensemble des recettes et dépenses effectuées sur cette année.**

Pour les comptes de résultat de clubs omnisports, il est essentiel que ces structures intègrent spécifiquement une comptabilité distincte pour leurs sections boxe.

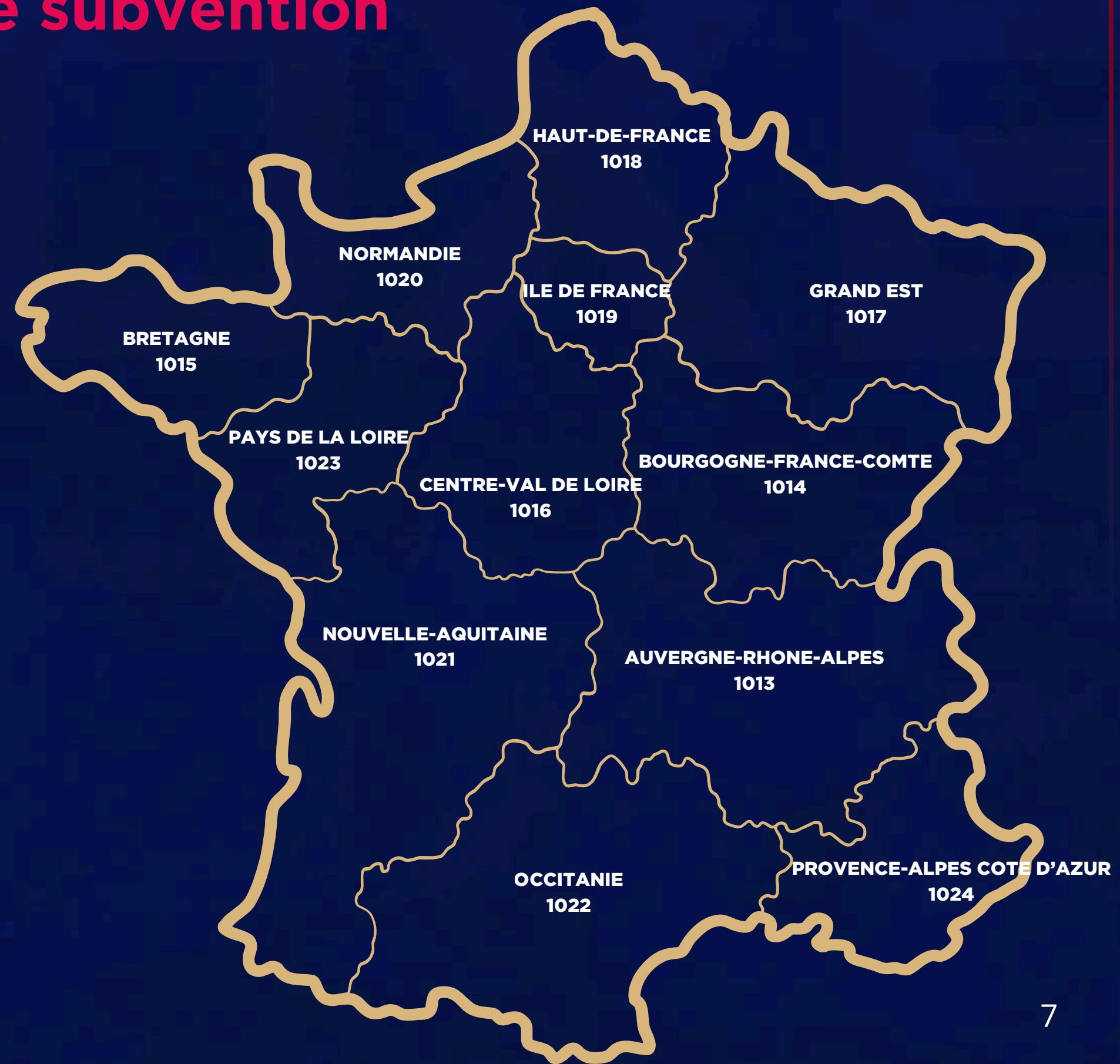
BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel déposé doit concerner **celui de la structure** et non celui du projet.

Pour les budgets prévisionnels de clubs omnisports, il est essentiel que ces structures intègrent spécifiquement une comptabilité distincte pour leurs sections boxe.

PSF 2026 / 03. La demande de subvention

Pour déposer un dossier de demande de subvention PSF, un code (selon la région à laquelle la structure appartient) doit être **impérativement** saisi en début de procédure sur **Le Compte Asso** (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>) afin que le dossier puisse parvenir à la fédération (et non auprès d'une autre fédération ou autre organisme).



PSF 2026 / 04. Les axes prioritaires

Le PSF vise à soutenir les clubs dans leur développement en leur apportant des financements ciblés.

Chaque projet doit s'inscrire dans une démarche cohérente et structurée, en lien avec la stratégie globale du club et les orientations fédérales.

Les actions mises en place doivent obligatoirement correspondre à l'un des 6 axes prioritaires de développement de la FFBoxe :

- 01** *Formation des dirigeant(e)s, encadrant(e)s, officiel(le)s*
- 02** *Développement de la pratique pour tou(te)s*
- 03** *Féminisation de la pratique*
- 04** *Boxe santé / Bien-être*
- 05** *La sensibilisation aux conduites déviantes*
- 06** *Générer de l'activité compétitive*



PSF 2026 /

04. Formation des dirigeant(e)s, encadrant(e)s, officiel(le)s

Les formations fédérales pour encadrant(e)s sportifs :

- ▶ Animateur fédéral
- ▶ Prévôt fédéral boxe
- ▶ Assistant prévôt fédéral boxe
- ▶ Boxe en milieu carcéral
- ▶ Handi-boxe

Les formations fédérales pour officiel(le)s (BA/BEA)

- ▶ Juge arbitre boxe éducative assaut
- ▶ Juge arbitre boxe amateur (Régional/Interrégional/National)
- ▶ Chronométrateur boxe
- ▶ Délégué de réunion boxe

Les formations de dirigeant(e)s

Toute formation spécialisée externe permettant de former le licencié aux responsabilités des dirigeants d'associations afin de professionnaliser la structure.

Pour plus d'informations sur les formations FFBoxe :

<https://www.ffboxe.com/formations/>

PSF 2026 /

04. Développement de la pratique pour tou(te)s

Mise en place d'actions de promotion/initiation en faveur de publics cibles

Tous projets d'accueil des publics suivants sont éligibles :

- ▶ Personnes en situation de handicap (pour toute demande de projet il est obligatoire de référencer la structure sur le handiguide des sports du Ministère)
- ▶ Jeunes du milieu scolaire
- ▶ Publics défavorisés issus de zones carencées (QPV et ZRR)
- ▶ Publics concernés par les projets d'éducation et d'insertion par le sport



Aide au développement de partenariats avec des structures sociales et solidaires

La FFBoxe est attentive aux partenariats relatifs à l'inclusion sociale par la boxe, entraînant, a posteriori, une prise de licences.

Ainsi, tout projet favorisant le développement de la discipline et permettant de licencier un public étant initialement éloigné de la pratique est susceptible de recevoir une aide dans le cadre du PSF.

PSF 2026 / 04. Féminisation de la pratique



Développement de la pratique féminine en organisant des événements à destination du public féminin

- ▶ Favoriser la pratique féminine et tout projet proposant une diversification de l'offre pour les filles (loisir, aéroboboxe, BEA ou amateur)
- ▶ Offrir à ce public de nombreuses manifestations et opérations permettant de faire boxer les filles

Organisation de manifestations boxe féminine

La FFBoxe délègue l'organisation d'événements amateurs 100% féminin aux structures affiliées => améliorer le niveau de pratique des boxeuses et accroître les effectifs féminins.

Participation à une manifestation boxe féminine

La participation accrue à une manifestation boxe féminine permet aux boxeuses d'accéder a posteriori aux championnats régionaux/nationaux et de se préparer au mieux pour ces échéances.

Valorisation de l'entrée en formation pour les féminines

Un soutien sera apporté aux clubs favorisant la formation de dirigeantes, d'officielles ou encore de cadres (prévôts fédéraux et assistantes prévôts fédéraux).

PSF 2026 /

04. Boxe santé / Bien-être

Favoriser la promotion de la boxe comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être.

La prévention / santé des pratiquants

- ▶ Les aspects médicaux (traumatologie, dopage, ...)
- ▶ La formation au PSC1
- ▶ La diététique et nutrition



PSF 2026 /

04. Sensibilisation aux conduites déviantes

En partenariat avec des associations locales / établissements / institutions, la FFBoxe encourage la mise en place d'actions relevant de ces thématiques :

- ▶ Les actions de prévention des violences physiques et/ou psychiques
- ▶ Les actions de prévention de violences sexuelles et sexistes
- ▶ Les actions de prévention et de lutte contre les incivilités
- ▶ Laïcité et prévention de la radicalisation
- ▶ Lutte contre les addictions
- ▶ Toutes formes de discrimination



PSF 2026 /

04. Générer de l'activité compétitive

Favoriser l'organisation de manifestations locales, départementales, régionales, nationales dans l'optique de rencontres pour le plus grand nombre.



Types de manifestations éligibles

- ▶ Organisations BA ou BEA
- ▶ Organisations de galas mixtes comprenant a minima 6 combats amateurs et/ou assauts BEA
- ▶ Aide au déplacement/CFA sur la métropole pour les clubs ultramarins
- ▶ Rencontres locales, départementales, régionales, interrégionales
- ▶ Compétitions nationales

PSF 2026 / 05. Les Comptes-Rendus Financiers

PROJETS SUBVENTIONNÉS EN 2026

Toute structure subventionnée doit **obligatoirement** transmettre le compte-rendu financier (CRF) de chaque action subventionnée avant le **30 juin 2027** via son espace Le Compte Asso.

Pour les projets subventionnés en 2025, transmettre les CRF avant le 30 juin 2026 !!!

LES DIFFÉRENTS CAS DE REVERSEMENT

- Une subvention partiellement ou totalement non consommée
- Une subvention supérieure au coût total de l'action
- Un budget réalisé correspondant exactement au budget prévisionnel, à l'euro près
- Une appréciation « Action impossible à évaluer », liée à un manque de données ou de justifications
- Un report d'action



Vérifier que le CRF est complet et que le budget tend vers l'équilibre avant la transmission

PSF 2025 / 06. Les ressources annexes

LES DIFFÉRENTES RESSOURCES



PSF 2026 - Liste des pièces justificatives à renseigner sur Le Compte Asso

PSF 2026 - Modèle Budget prévisionnel - EXCEL

PSF 2026 - Modèle Budget prévisionnel - PDF

PSF 2026 - Modèle Compte de résultat - EXCEL

PSF 2026 - Modèle Compte de résultat - PDF

PSF 2026 - Modèle Projet associatif - WORD

PSF 2026 - Modèle PV d'AG - WORD

PSF 2026 - Guide LCA - Créer un compte Le Compte Asso

PSF 2026 - Guide LCA - Compléter les informations administratives

PSF 2026 - Guide LCA - Joindre un document

PSF 2026 - Guide LCA - Faire une demande PSF

PSF 2026 - Guide LCA - Saisir un compte-rendu financier

PSF 2026 - Territoires carencés



DEROO Clément

Chargé de projet PSF FFBOXE

projet-sportif-federal@ff-boxe.com

01 84 16 49 05

